



**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de Crazannes
Jeudi 16 février 2023**

Présents : Madame Le Maire Marie-Noëlle Martin,
Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Isabelle Barret, Madame Véronique Barbotteau, Monsieur Busson,
Monsieur Colin Marsh, Madame Jackie Theillout, Monsieur Jamy Vallier

Absents excusés : Madame Anne-Marie Morin donne procuration à Madame Theillout
Monsieur Benoît Hapiot donne procuration à Monsieur Vallier

Absent : Monsieur Jean Moreau

Monsieur Jean-Luc Mullon désigné secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20h33

Avant la réunion, nous recevons Monsieur Mathieu Barbaud, directeur de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et madame Audrey Tapiero, en charge des espaces naturels sensibles du département de la Charente Maritime en vue de nous présenter l'inauguration de la galaxie des pierres levées et l'organisation de la fête des espaces naturels sensibles.

2ème édition 24 et 25 juin 2023

Un organigramme est en cours. Les divers partenaires et bénévoles construisent les deux évènements lors des réunions de travail.

L'inauguration de la galaxie est en cours d'organisation entre le département et le président des Lapidiales, pour le côté artistique du projet.

Actuellement, l'Echappée Nature de Crazannes reçoit 30000 visiteurs par an.

La Galaxie recevra potentiellement 100 000 visiteurs par an, voire plus.

Le jour de la fête des espaces naturels sensibles, toutes les échappées nature sont intervenants, soit 50 sites.

1 - APPROBATION du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2023

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé par 10 voix

Demander à la secrétaire d'envoyer à tous les élus le procès-verbal de la réunion dès qu'il a été signé par Madame le Maire.

2 - DÉLIBÉRATION cartes cadeaux employés 2022

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

3 - DÉLIBÉRATION Achat matériel technique roulant

contre : 0 abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

4 - DÉLIBÉRATION tarif journalier de location de la salle des fêtes communale

contre : 0 abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

5 – DÉLIBÉRATION portant remplacement des ampoules de l'éclairage municipal

Monsieur Moreau expose qu'il est possible de solliciter des subventions pour ce type de travaux. Le dossier a été déposé.

contre : 0 abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

6 – DÉLIBÉRATION portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux

Monsieur Moreau expose qu'il est possible de solliciter des subventions pour ce type de travaux, au titre de la DETR. Le dossier a été déposé.

Les subventions permettent de financer 50 % de la dépense. L'électricité fournie couvrirait 10 % de la consommation électrique de l'école. Monsieur Hapiot suggère de solliciter « Le Pays de Saintonge Romane » pour profiter du fond européen « Leader ».

contre : 0 abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

7 – mise à la vente des terrains de Bel-Air décision du prix de vente au mètre carré

Le conseil décide de fixer le prix à 40€ par mètre carré.

Prévoir un panneau descriptif publicitaire avec superficie et tarif de chaque parcelle, avec le numéro de téléphone de la mairie.

Diffusion sur la page Facebook de la commune.

Mise en vente officielle le 1^{er} mars.

8 – Voirie signalétique

La commission de voirie s'est réunie le 8 février.

Monsieur Vallier explique la nécessité de réouvrir la rue de la mairie en sens unique, à partir de la départementale vers la mairie, et de mettre en sens unique la rue de la poste entre la place de la poste et la départementale.

Le soir, le bus empruntera le sens interdit de la rue de la mairie vers la départementale, en présence d'un agent.

Demander un arrêté pour limiter la vitesse à 30km par heure dans l'ensemble du village. Se renseigner sur les conditions d'application sur la départementale.

Panneau de sens interdit en haut de la rue de l'église près de l'église. Il est difficilement visible, d'où la nécessité d'indiquer, à l'entrée du petit bois « sens interdit à 150 mètres »

Chemin de la « Flow vélo » dans le marais très abimé. Il sera réparé, dômé et entièrement fermé l'hiver pour empêcher le passage des véhicules en période hivernale. Tout ceci aux frais de l'organisation « Flow vélo »

Chemin de la garenne du château vers Pibot : vérifier la remise en état par l'entreprise qui a fait les travaux.

Point à temps : en négociation

Faire chiffrer l'entrée de la salle des fêtes en béton lavé : Monsieur Moreau suggère de démarcher le lycée du Petit Chadignac qui cherchent des travaux pratiques.

Répertorier les panneaux qui manquent et programmer leur remplacement.

Accès chemin chevalet toujours problématique : disparition des panneaux de signalisation

9–Agrandissement des bâtiments communaux pour manque de place

Effectuer les démarches nécessaires à la construction

10 – questions diverses

Monsieur et Madame Paon, futurs propriétaires du camping de Crazannes : développer la restauration au camping, dépôt de pain, épicerie, tabac, accueil de camping-car, cabanes sur pilotis. Ils comptent sur la licence IV.

La réunion est close à 00h06

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc Mullon**

Le Maire

Marie-Noelle MARTIN



